

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article882>



**- Arrêté du 23 juillet 2019
modifiant l'arrêté du 28 août
2015 fixant les taux annuels en
application du décret n°
2015-1087 du 28 août 2015
portant régime indemnitaire
spécifique en faveur des
personnels exerçant dans les**

écoles ou établissements relevant des programmes « Réseau d'éducation prioritaire renforcé » et « Réseau d'éducation prioritaire »

- Personnels | Formations - Informations des Personnels -

NOUVEAU

Date de mise en ligne : vendredi 23 août 2019

Copyright © S.T.I. Sciences IndustriellesVoie Professionnelle - Tous droits

réservés

J.O.R.F. N°0195 du 23 Août 2019